



COMMUNE DE VAIRES

RIVIERE DE MARNE

ZONES SUBMERSIBLES  
 du département de Seine et Marne

Legende

- ZONE A : Zone de grand écoulement des crues
- ZONE B : Zone d'Expansion des Crues
- Limite de Commune

N.B. : Le nivellement du fond de plan est en NGF orthométrique.  
 Pour obtenir le NGF normal, rajouter 35cm  
 PK : Point Kilométrique

ECHELLE : 1/2000

Mise à jour du fond de plan et cartographie couleur établies en DECISION 1996 par le Cabinet Jean-Mary GUERRAUD Géomètre Expert D.P.L.G. - 19 Rue Bonvaux 77100 MEAUX - Tél : 94.34.03.23

NGF Normal			
	Points Kilométriques	1965	
Limite de Commune Amont	154,848	41,56	
	155,000	41,55	
	155,500	41,50	
Ecluse de VAIRES	155,925	41,46	
	156bis925	41,46	
	156bis500	41,33	
Pont routier	156bis665	41,30	
	157bis000	41,24	
	157bis500	41,14	
	158bis000	41,03	
Barrage de NOUSIEL	Amont	158bis563	40,93
	Aval	159bis000	40,81
		159bis500	40,69
		160bis000	40,57
Limite de Commune Aval	160bis180	40,52	

NOTA : Les Voles SNCF ne sont pas submersibles

Mise à Jour	Objet
Février 1996	Voiries et Constructions